

COMMUNE de FALCK

Mairie – 1, rue de la Gare – 57550 FALCK

Téléphone : 03-87-93-16-21 / Mail : contact@falck-moselle.com

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08 août 2025

Le vendredi 8 août 2025 à 14 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 4 août 2025, s'est réuni en Mairie à Falck, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RAPP Pascal, Maire :

Présents : M. RAPP Pascal, Mme PRZYBYLA Eléonore, M. FLEURY Roger

Absents : Mme SWIENTY Claudine

Procurations : Mme SWIENTY Claudine à Mme PRZYBYLA Eléonore

Secrétaire de séance : Mme KIEFER Coline

La majorité des Conseillers Municipaux en exercice étant réunie, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement. Le Maire ouvre la séance.

---ooOoo---

L'ordre du jour est le suivant :

Désignation de secrétaire de séance

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 28 juillet 2025
2. Proposition de Huis Clos
3. Subventions aux associations locales
4. Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées
5. Informations et points divers

---ooOoo---

Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer un secrétaire de séance.

Après débat, il nomme à l'unanimité, Mme KIEFER Coline, Gestionnaire Ressources Humaines pour remplir cette fonction.

DM 2025-55: Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 juillet 2025

Le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance précédente et propose son adoption au Conseil Municipal.

Celui-ci n'appelle aucune observation de la part des conseillers municipaux ayant assisté à la réunion.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DM 2025-56 : Proposition de Huis Clos

Conformément à l'article 1.2121.18 du Code Général des Collectivité Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de siéger à Huis Clos, pour délibérer sur l'ensemble des points à l'ordre du jour.

Entendu cet exposé, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la proposition ci-dessus.

DM 2025-57 : Subventions aux associations locales

Le Conseil Municipal, vu les demandes formulées, après délibération et à l'unanimité, décide d'allouer les subventions au titre de l'exercice 2024 aux différentes associations pour le développement de leurs activités sportives et culturelles ainsi que pour leurs œuvres sociales :

	Subvention communale	Ticket Sport	Subvention except.	TOTAL
AMIS DU CHIEN	674,00			674,00
APP ST BRICE PECHE	0,00	795,00		795,00
ART N DANCE	2 403,00			2 403,00
AS FALCK	2 203,00	1 591,00		3 794,00
CHŒURS EN CHOEUR	363,00			363,00
DONNEURS DE SANG	364,00			364,00
ETE INDIEN	345,00			345,00
FOYER DES JEUNES	1 322,00			1 322,00
HAND BALL	2 202,00	1 250,00		3 452,00
PETANQUE	1 333,00	795,00		2 128,00
PHILATHELIE	339,00			339,00
SAPEURS POMPIERS	380,00			380,00
TENNIS	2 395,00			2 395,00
VELO CLUB	882,00		750,00	1 632,00

2025-58 : Décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées

- **15 mai 2025** : Achat terrain KNAFF - Bâtiment SCP MAZERAND ET GLADY (9 216,50 €)
- **9 juillet 2025** : Non usage du droit de préemption vente terrain section 7 parcelles 183
- **5 août 2025** : Achat terrain MASSON 15 et 16, rue Principale – Bâtiment SCP MAZERAND ET GLADY (235,50 €)
- **5 août 2025** : Achat terrain MICHELS lieudit Spitzenberg – Bâtiment SCP MAZERAND ET GLADY (543,30 €)
- **6 août 2025** : Paiement honoraires Avocats OLSZAK LEVY (Ville Falck / Groupama) (3 360,00 €)
- **6 août 2025** : Paiement honoraires Avocats OLSZAK LEVY (Ville de Falck / Gazette du villageois (1950,00 €)

Point 5 : Informations et points divers

Le Maire fait part à l'assemblée :

- d'un courrier de l'agence régionale Grand Est du Tourisme nous informant le maintien dans le label « Villes et Villages fleuris – 2 Fleurs » et nous récompense par le Prix Spécial Régionale du Coup de Cœur du Jury.

- d'un dépôt de plainte pour diffamation publique

A FALCK, le 13 août 2025

Le secrétaire de séance

Coline KIEFER

Le Maire

Pascal RAPP



